



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

Le trente janvier deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio,
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme SEPET Laura, M. CHMIELINSKI Jean,
M. PELLOUX Joël, M. LESOT Richard, M. DESCHAMPS Jean-Paul,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à Mme SEPET Laura
Mme REIGNIER Sylvie a donné pouvoir à M. CARRERA Yohann
M. PANISSET Didier a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul
Mme CURTIUS Anick a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azddine BOUIREK comme secrétaire de séance.

2024-01-06 COMMANDE PUBLIQUE – Convention de mandats : Convention entre la commune et ENEDIS pour la constitution des droits nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles C2646, C2643 et C2709

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les documents suivants :
- **Convention de servitudes ;**

Régularisés entre la société ENEDIS et le Maire de la commune de SAINT-FERREOL le 05 octobre 2023 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune de SAINT-FERREOL – (DOSSIER DA24/060599)
Section : C parcelles n° C2646, C677, C2643 et C2709
Moyennant une indemnité de 212 €.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières, (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de

270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.

- FAIRE toutes déclarations ;
- PASSER ET SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.
- Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Il est demandé au Maire de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous documents nécessaires à l'opération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous documents nécessaires à l'opération.

Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Azddine BOUIREK



Pour extrait conforme,
Le 31 janvier 2024

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

